

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ARRÊTÉ DE LA COMMUNE DE CHAUMONT-EN-VEXIN

Vu l'arrêté n°2024-56, Madame le Maire de la commune de Chaumont-en-Vexin a ouvert l'enquête publique sur le projet de révision du PLU arrêté de la commune de Chaumont-en-Vexin.

L'enquête publique se déroulera du lundi 13 mai 2024 au vendredi 14 juin 2024.

Monsieur Michel MARSEILLE, exerçant la profession d'ingénieur en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur titulaire par Mme la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du code de l'environnement, le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet, plan ou programme et notamment :

- Le dossier complet contenant l'évaluation environnementale. Ces éléments figurent dans le rapport de présentation.
- Les avis émis sur le projet par les personnes publiques associées.
- Le bilan de la concertation.

Le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Chaumont-en-Vexin arrêté, les avis émis sur le projet par les collectivités ou organismes associés ou consultés ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Chaumont-en-Vexin pendant 33 jours consécutifs du lundi 13 mai 2024 au vendredi 14 juin 2024 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur qui les visera et les annexera audit registre à l'adresse suivante : Mairie de Chaumont-en-Vexin, 45 rue de l'Hôtel de Ville, 60240 Chaumont-en-Vexin.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet : <http://mairie-chaumont-en-vexin.fr/> et les observations pourront être effectuées à l'adresse mail suivante : enquetepublique@chaumont-en-vexin.fr

Toutes les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de la mairie de Chaumont-en-Vexin.

Pendant l'enquête publique, toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Chaumont-en-Vexin, les :

- o **Lundi 13 mai de 15 h à 17 h**
- o **Jedi 23 mai de 16 h 30 à 18 h 30**
- o **Lundi 03 juin de 15 h à 17 h**
- o **Samedi 08 juin de 9 h 30 à 11 h 30**
- o **Vendredi 14 juin de 15 h à 17 h**

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Madame le Maire de la commune de Chaumont-en-Vexin, son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à la Préfète du département de l'Oise et à la Présidente du Tribunal Administratif.

Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie et sur le site internet hébergeant le dossier d'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an.